

Comité directeur du Programme paneuropéen
sur les transports, la santé et l'environnement
Onzième session, 27-28 novembre 2013

Point 6 de l'ordre du jour provisoire
Préparatifs de la quatrième Réunion de haut niveau
sur les transports, la santé et l'environnement
Déclaration de Paris

Préparatifs de la quatrième Réunion de haut niveau sur les transports, la santé et l'environnement

Commentaires sur la Déclaration de Paris (La Suisse)

I. Préambule

Para. 4. Constatant les problèmes persistants que posent les **déplacements** pour la santé et l'environnement, en particulier dans les zones urbaines et périurbaines, en raison du bruit, des polluants atmosphériques **et du manque de l'activité physique** ainsi que des accidents...

Para 5. Reconnaisant des importantes répercussions.....atténuent les embouteillages provoqués par l'utilisation de la voiture, **promouvent l'activité physique** et contribuent à la lutte contre l'obésité et les maladies non transmissibles,

Para 9. (supprimer les crochets []):,ainsi que l'importance de *l'interconnexion* ("interoperability" a un autre sens plus technique!) des différents...

Para 10. (A la fin): ...et la santé humaine.

Para 13. (2me partie de la phrase): ...l'occupation des sols, l'aménagement du territoire, la politique énergétique et les efforts entrepris en vue de réduire les effets négatifs du changement climatique.

III. Définition de la vision à long terme du Programme paneuropéen

But prioritaire 3: Réduire les émissions de gaz à effet de serre, la pollution atmosphérique et le bruit liés aux transports

En soutenant une réorientation du parc de véhicules vers.....de transport propres, **la mobilité douce**, la mobilité recourant à l'électricité et la conduite écologique (dernière ligne)

But prioritaire 5: en aménageant les milieux urbains et les systèmes de mobilité,...., ...en tenant compte de l'importance des raccordements efficaces entre les bâtiments résidentiels ou commerciaux,...

V. Cadre institutionnel

Para 32. (supprimerles crochets[])
